L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est établi à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR CINCINNATI, MAYSVILLE, WHEELING ET PITTSBURG.

Le beau bateau-à-vapeur **IOWA**, capitaine Walsh, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour la balance du fret et pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 jan rue Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur **ROB ROY**, capitaine James Ryan, sera prêt à recevoir du fret demain, et partira sous peu *pour le dit port et ceux intermédiaires.* Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
FORSYTH, GOODWIN & Co,
31 déc encoignure Gravier & Tchoupitoulas

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

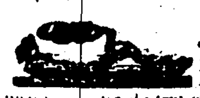

Le bateau à vapeur **DELTA** capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines, pour y prendre du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER.
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu **WANDERER**, *capitaine* C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—☞

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et revendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver *ponctuels à bord* à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA LAVANE OU MATANZAS.

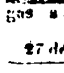

Le brick espagnol **TIGER**; capit. Pla, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. *Pour fret ou passage,* s'adresser au capitaine à bord, ou à J PRATS & FILS,
27 déc rue Ste. Anne, No. 52

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

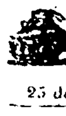

La goélette (paquebot du 1er janvier) CORINNE, capitaine Crocker, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins, ou à
TOURNE & BECKWITH,
27 déc no 28 et 29, Nlle Levée,

POUR MATAGORDAS.

On a besoin d'environ 100 barils, pour compléter le chargement de la goélette **RINGLEADER**. S'adresser à bord, ou à
Wm. L. HEWES & co.
25 déc rue du Camp, no. 66.

POUR LE HAVRE.

Le navire **CHARLES**, capitaine Blackmer. Pour fret de 200 bales de coton, s'adresser à
24 déc J MAGER.

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais **HEROINE**, capitaine Jas. Hudson, au second rang, en bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 déc. G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LA MOBILE [par la rivière.]
(Paquebot du 6)

La goélette CORA, capitaine Carson, partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret et passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 janv rue Nlle-Levée, no 28 et 29.

POUR LA MOBILE (par la rivière.)
Paquebot du 2 de janvier,

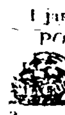

La goélette FANCY, capitaine Andrews, fera voile comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 janv rue Nlle-Levée, no.28 et 29,

POUR QUINTANA & BRAZORIA (Texas).

La goélette **BRAZORIA**, capitaine Roland. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à *vis le poteau 11*, ou à E W GREGORY, ru de Chartres, no 60.

POUR BORDEAUX.

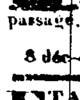

Le A 1 navire *cuivré* **JEUNE FRANCE**, capitaine Fabre, fera voile positivement samedi prochain, 3 janvier. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à
P O SORBE,
29 déc 118, rue Royale

POUR BORDEAUX.

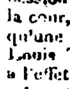

La barque française, fine voilière **BALLOCHAN**, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
THOMAS BARRETT & Co,
8 déc—☞ rue du Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis E uligny contre ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, *notaire public, le samedi 10 janvier 1835,* à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire: en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
5 décembre—32

Une récompense honnête sera donnée à la personne qui ramènera au soussigné, un CHEVAL anglais, noir, sellé et bridé, ayant deux blessures au poitrail occasionnées par le collier, et quelques tâches blanches sur le dos. Ce cheval a *été volé sur la Levée, avant hier* à huit heures du soir, la selle est à la hussarde, recouverte d'une peau jaune, la bride et la martingal sont de peau noire. Les objets ont bien peu de service.
1 janv—2 J. R. VIENNE.

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

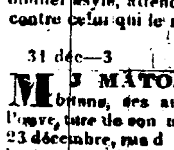

Parti maron de chez le soussigné, dimanche dernier, le nègre nommé WILLIAM, âgé de 24 à 25 ans, d'une taille ordinaire, il a les livres grosses, il avait sur sa tête un bonnet en laine bleue, il a l'habitude de travailler comme maçon manœuvre. Les capitaines de navires et autres embarcations, sont requis de ne pas lui donner asyle, attendu que des poursuites seront faites contre celui qui le recèlera.
RAMON BOSIQUE,
31 déc—3 Encoignure Levée et Jefferson.

M. MATOSSY a l'honneur d'annoncer aux habitans, ses amis et anciennes pratiques, qu'il fera l'ouverture de son magasin de patissier et confiseur, mardi 23 décembre, rue de Chartres, no 143, à côté de M. Mah, *horloger*, ancienne maison Goldenbourg; où l'on trouvera toujours un joli assortiment de bonbons pour dessert; il entreprendra toute espèce de desserts; façon américaine et française; toute espèce de sirops assortis et liqueurs fines, et surfines: les dames trouveront un joli assortiment de bonbons fins, cartonnages et beaucoup d'autres articles, nouveaux pour les étrennes, qui j'espère m'honoreront de leur visite. Il entreprendra aussi la demande du dehors; je préviens en même temps le public que M. F. Tessier s'est associé avec moi.

Il profite de cette occasion pour prévenir qu'il se charge de toutes les pièces froides pour ambigu, telles que mayonaises, patés froids, dindes à la gelée, et toutes sortes de gelées *renversées*, et généralement ce qui concerne sa partie.
82 déc—15

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—En vertu d'un décret de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, et afin de liquider et terminer la communauté qui existait entre Charles Watts, et Henriette Rhea, décédée. Il sera vendu le jeudi vingt deuxième jour de *janvier* 1835, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés suivantes; savoir:—

Un lot de Terre situé rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant quatre vingt dix pieds de profondeur, (mesure française) borné d'un côté par la propriété de madame Carmack, et de l'autre par la propriété de M. Abijah Fisk.

AUSSI QUATRE ESCLAVES—Savoir:

Marie, négresse âgée d'environ vingt ans, domestique de maison, couturière, &c.

Susan, négresse âgée d'environ dix neuf ans, domestique de maison, couturière et blanchisseuse.

Retta, ou Nancy, négresse d'environ seize ans, domestique de maison gardienne d'enfans, et couturière.

Lucy, négresse d'environ quatorze ans, domestique de maison.

Ces trois dernières esclaves sont trois sœurs.

Conditions:—Pour le lot de la rue de la Douane, un quart comptant, et le reste à six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque sur la propriété. Les esclaves, à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.—Les actes de ventes, seront passés pardevant M. Félix Grima, not. pub

20 déc W F C DUPLESSIS, Register.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, la propriété ci-après décrite, savoir:—

La moitié indivise d'un Ilet de Terre désigné par le No 15, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, ayant 277 pieds sur la rue Jackson, s'étendant dans la profondeur sur la ligne de la propriété de William Gormley au faubourg Religieuses, sur laquelle ligne il mesure 277 pieds borné d'un côté par l'Ilet No. 14, sur lequel il mesure 563 pieds 5 pouces et de l'autre côté par l'Ilet No. 18, sur lequel il mesure 550 pieds 9 pouces, le tout mesure française, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente:—$1500 comptant et la balance à 12 et 18 mois crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis, not pub., aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens.—Samedi, 24 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Claudius Michel, l'esclave suivant, savoir; Tom, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, boulanger, cuisinier et domestique de maison.—Conditions—Comptant.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register* des Testamens—Samedi 29 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félix-Charles-Jean-François Tala, l'esclave et les propriétés ci-après décrites, savoir:

ESCLAVE.

Rosa, mulâtresse âgée d'environ 12 ans.

PROPRIETES.

1o. Un Terrain situé sur la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 62 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur, [mesure française] où il est borné par la ligne du faubourg Marigny, sur lequel terrain il y a une maison en bois briquetée entre poteaux, une cuisine neuve, et autres dépendances, conformément au plan du dit terrain, dressé par L. Bringier, arpenteur général, et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente.

2o. Un Terrain situé au chemin du Bayou, à droite en allant de la ville au Bayou, ayant 150 pieds de face au dit chemin et trois arpents de profondeur, mesure française, attenant d'un côté et dans le fonds aux terres des héritiers de feu Joseph Castanedo et du côté de la ville à une terre de Charles Chevalier Coulon de Villiers.

Ce terrain sera vendu divisé en lots, conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général et qui sera exhibé à la Bourse, avant et au jour de la vente;

Description des Terrains.

Le Lot No. 1, mesure 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers, 120 *pieds de profondeur, sur la ligne du lot no. 2,* et 30 pieds de largeur dans le fond.

Le Lot no. 2, attenant au lot no. 1, et ayant les *mêmes dimensions.*

Le lot no 3, attenant au lot no. 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 4, attenant au lot no. 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot no. 5, attenant au lot no. 4, et ayant les *mêmes dimensions.*

Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 7, 129 *pieds de profondeur* et de face à l'Avenue de Castanedo et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 7, attenant au lot no. 6, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 136 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 6, 143 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, et mesure 30 *pieds de face à la rue Kerlerec,* 143 *pieds de profondeur* sur la ligne du lot no. 7, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 9, et 30 pieds de large dans le *fond.*

Le lot no. 9, attenant au lot no. 8, et mesure 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 150 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 8, 157 pieds de profondeur sur la ligne du lot no. 10, et 30 pieds de large dans le fond.

Le lot no. 10, attenant au lot no. 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Kerlerec, 157 pieds de profondeur sur ligne du lot no. 9, 145 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Coulon de Villiers.

Le no. 11, attenant au lot no. 12, et mesure 139 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 31 pieds de face à la rue Mirol.

Le lot no. 12, attenant au no. 11, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castenedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 133 pieds 11 pouces sur la ligne du lot no. 11, et 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 13.

Le lot no. 13, attenant au no. 12, mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo" 31 pieds de face à la rue Mirol, 128 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 12, et 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot No. 14.

Le lot no. 14, attenant au lot no. 13, et mesure 31 pieds 3 pouces et demi de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 122 pieds 9 pouces sur la ligne du lot numéro 13, et 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no. 15.

Le lot no. 15, attenant au no. 14, et mesurant 31 pieds 4 pouces et demi de face à l'Avenue de Castanedo, 31 pieds de face à la rue Mirol, 117 pieds 2 pouces sur la ligne du lot no 14, et 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 16.

Le lot no. 16, attenant au lot no. 15, et mesure 31 pieds 4 pouces et demi à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 111 pieds 7 pouces sur la ligne du lot no. 15, et 105 pieds sur la ligne du lot no. 17.

Le lot no. 17, attenant au no. 16, mesurant 52 pds. 3 pouces de face à "l'Avenue de Castanedo," 31 pieds de face à la rue Mirol, 106 pieds sur la ligne du lot no. 16, et 96 pieds sur la ligne qui le sépare dans le fond des terres appartenant aux héritiers de feu Joseph Castanedo.

Conditions de la vente: L'esclave à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la dite esclave.

Les propriétés un dixième comptant, la balance en trois termes égaux d'un, deux et trois ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

La propriété de la rue de l'Esplanade est sujette à une rente annuelle de $84 due à la corporation et payable par quartier, l'acquéreur devra se charger de la dite rente du 1er Janvier 1835, sans déduction sur le montant de la vente, toutes les taxes devront être aussi payées par les acquéreurs respectifs pendant toute l'année 1835.

Les taxes exigibles dans l'année 1835.

Par ordre de la cour; W F C DUPLESSIS, reg

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

A VENDRE—300,000 de Briques sous le prix du cours, livrables en ville. S'adresser de l'autre bord du fleuve, à
4 décembre—15 AGENOR BOSQUE

MOLASSES, hhds 500 molasses hhds for sale by
déc 20 J. THAYER & Co.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens,—Samedi 7 février 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Henry Pardy, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir, Esclaves:—

1°. Harry, nègre âgé de 50 ans, bon sujet, maladif et sujet au seignement du nez.

2°. Sophie, négresse, âgée 30 ans, sachant un peu blanchir et repasser, mauvais sujet et insolente.

PROPRIETE.

Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Toulouse, entre les rues Tremé et des Marais, côté Sud Ouest, désigné par le no. 25, mesurant 48 pieds de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, Register.

N B Les actes de vente seront passés pardevant L. Féraud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 29 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 9 janvier 1835, à 10 heures du matin, il sera exposé en vente, à l'encoignure des rues Dumaine et des Remparts, les meubles meublans et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Christophe Nagel.

Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la cour,

29 déc W F C DUPLESSIS, register

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 30 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Ducongé, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Rosa, négresse, âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans; Adèle âgée de 4 ans, et ——, âgée de — mois.

Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la cour,

29 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens.—Jeudi, 5 février 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Christopher Nagel; les esclaves et les propriétés ci-près décrites, savoir:—

1°. Aimée, négresse, âgée d'environ 60 ans, domestique de maison.

2°. Célestin, nègre, âgé d'environ 50 ans, cigarrier, adonné à la boisson.

3°. Céline, négresse, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et repasseuse.

4°. Peggy, négresse, âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse et repasseuse et son enfant nommé George, âgé d'environ 14 mois.

5°. Jesse, nègre, âgé d'environ 18 ans, palfrenier, marchand de lait, propre à tout.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un Terrain, situé à l'encoignure des rues des Remparts et du Maine, ayant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur environ 100 pieds de profondeur, ensemble une maison en briques, composée de quatre appartemens, une gallerie, deux cabinets et une cuisine en briques dans la cour.

2°. Un Terrain attenant à celui ci-dessus décrit, ayant 20 pieds de face à la rue Dumaine sur 60 pieds de profondeur et les bâtisses.

3°. Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Toulouse, maintenant occupé par M. Labranche Dusin, ayant 60 pieds de face à la rue Toulouse, sur 120 pieds de profondeur et les hangards.

4°. Un Terrain situé au faubourg Lacourse, désigné par le no. 12, dans l'Ilet no. 93, ayant 60 pieds de face à la rue Euterpe, sur 120 pieds de profondeur.

5°. *Un Ilet de forme irrégulière,* situé dans la ville de Macdonogh, désigné par le no. 114, sur le plan de ladite ville, borné par les rues Franklin, Ptolémée et la Réserve.

Conditions de la vente:—Les esclaves à 6 et 12 mois de crédit et les propriétés à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs, 29 déc.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Vente par le register des testamens—Samedi, 3 janvier 1835, à 4 heures de l'après-midi, il sera exposé en vente au bassin Carondelet, 13,333 pieds de planches appartenant à la succession de feu Paul Mathias Anatole Peychaud. Conditions—comptant, Par ordre de la cour,

27 déc W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Vente par le register des testamens—Lundi 12 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, les actions ci-après décrites, savoir:

1er. Vingt deux actions du fonds capital de la Banque du commerce de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $10 par actions ont été payées.

2e. Une action de la compagnie de la presse à coton de la Nouvelle-Orléans, payée en entier.

Conditions de la vente: les actions de la banque à 60 jours de crédit et l'action de la presse à coton à 3 et 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,

31 déc W F C DUPLESSIS, register.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Samedi, 10 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Miguel del Acebo, la Polacre VISCAINA, d'environ 134 tonneaux, avec ses agrès et apparaux.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

W F C DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Felix Grima Esq., not. pub., aux frais de l'acquéreur. 30 déc.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour de Preuves.—Vente par le Register des testamens—Vendredi, 30 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Job Bacon, jr, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir:

1o. La moitié d'un terrain, ensemble toutes les bâtisses *et dépendances qui sont dessus*, situé sur la nouvelle batture, au faubourg Ste. Marie, entre les rues Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, ayant 40 pieds de face à la rue Delord, 151 pieds 8 pouces de profondeur *sur la ligne* qui la sépare du lot no. 7, 137 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot no. 9 et 42 pieds 4 pouces de large sur la ligne du fonds qui sépare le faubourg Ste. Marie du faubourg Delord; le dit terrain est désigné par le lot no. 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 12 juin 1822, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire, le 7 février 1823.

2o. La moitié d'un terrain, ensemble toutes les bâtisses et dépendances qui sont dessus, situé à l'encoignure des rues Pearl et Delord, *faubourg Ste. Marie*, ayant environ 23 pieds de face à la rue Delord, et environ 142 pieds de face à la rue Pearl.

ESCLAVES.

Austin, nègre, âgé d'environ 27 ans; Samuel Weems, nègre âgé d'environ 29 ans; James, nègre âgé d'environ 21 ans; John, nègre âgé d'environ 18 ans; Joe, nègre d'environ 23 ans; Primus, nègre âgé d'environ 26 ans; Charles, nègre âgé d'environ 30 ans, bon tonnelier.

Ces esclaves sont de bons sujets et acclimatés, et ont *travaillé* dans une raffinerie. Ils sont vendus sans aucune garantie quant aux vices et maladies redhibitoires, quoique l'on ne pense pas qu'ils soient attaqués d'aucuns des vices ni maladies prévus par la loi, et ils seront considérés aux risques de l'acquéreur, du moment de la vente, et ne seront livrés que lorsque l'acquéreur aura rempli les conditions de la vente.

Conditions: les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit et les esclaves à 3 et 6 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, register.

NB—Les actes de vente seront passés pardevant Hilary B. Cenas, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs, 24 déc

Succession de Jules Chapron.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.

31 déc W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Allen Murphy.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de la dite succession, ne serait *point approuvé et homologué.*

Par ordre de la cour.

31 déc W. F. C. DUPLESSIS, Rég. Test.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent l'hon. Térence Leblanc juge. Mercredi 17 décembre 1834. Succession de Joséphine Champagne veuve Pierre Brou. Sur motion de Valsin Brou, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers de la dite Joséphine Champagne veuve Pierre Brou, ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du Juge, ex-officio notaire public, à l'effet d'élire des syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession, et prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir. Extrait des minutes, ce 17 Décembre 1834.

27 déc—30 A. BORNPURU, Greffier.

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à
ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Rail Road.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 27 Janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1, formant l'encoignure des rues St. Pierre et de la Commune, mesurant 100 pieds de face à la rue St. Pierre, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 2 et 25 pieds 6 pouces 7 li dans le fond.

2°. Le lot No. 2, attenant au lot No. 1 et mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 1, 96 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No. 3 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

3°. Le lot No. 3 attenant au lot no. 2 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 96 pieds 8 pouces sur la ligne de lot no. 2, 95 pieds sur la ligne du lot no, 4 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond,

4°. Le lot no. 4 attenant au lot no. 3 et mesurant 25 pieds 7 *pouces et 4 lignes* de face à la rue de la Commune, 95 pieds sur la ligne du lot no. 3, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no, 5 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes *dans le fond,*

5°. Le lot no. 5 attenant au lot no. 4 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la *Commune.* 93 *pieds 4 pouces sur la ligne du lot no* 4, 91 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue St. John, et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le *fond.*

6°. Le lot no. 6 attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 10 pouces, 6 lignes de face à la rue St. John, 127 *pieds 10 pouces 5 lignes, sur la ligne du côté* de la rue de la Commune, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 32 pieds 6 pouces 6 *lignes dans le fond.*

7°. Les lots nos 7, 8, 9 et 10] sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 6.

8°. Le lot no. 11, attenant au lot no. 12 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue Gravier, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 27 pieds dans le fond.

9°. Les lots nos, 12, 13, 14 et 15, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 11.

10°. Un terrain désigné par le no. 1, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Poydras, 100 pieds sur la ligne du côté de la rue St. Pierre, 100 pieds sur la ligne du lot no. 2 et 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

11°. Les lots nos. 2, 3, 4 et 5, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 5, formant encoignure.

12°. Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, mesurant 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, 127 pieds, 10 pouces 7 5-7 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond,

13°. Le lot no. 7 attenant au lot no. 6, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 10 pouces. 7 5-7 lignes sur la ligne du lot no. 6 127 pieds, 11 pouces, 2 3 7 lignes sur la ligne du lot no. 8 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

14°. Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces, 2 3-7 lignes sur la ligne du lot no. 7, 127 pieds 11 pouces 5 1 4 lignes sur la ligne du lot no. 9 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

15°. Le lot no. 9 attenant au lot no. 8 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St Paul, 127 pieds 11 pouces, 5 1-4 lignes sur la ligne du lot no. 8, 127 pieds 11 pouces 7 6-7 lignes sur la ligne du lot no. 10 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

16°. Le lot no. 10 attenant au lot no. 9 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces 7 6 7 lignes sur la ligne du lot no. 9, 128 pieds, 2 4-7 lignes sur la ligne du lot no. 11 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

17°. Le lot no. 11 attenant au lot no. 10 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds 2 4-7 lignes sur la ligne du lot no. 10, 128 pieds 5 2-7 lignes, sur la ligne du lot no. 12 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

18°. Le lot no. 12 attenant au lot no. 11, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds, 5 2-7 *lignes sur la ligne du lot no.* 11, 128 pieds 1 ligne sur la ligne du côté de la rue Perdido et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

19°. *Le lot no. 13 mesurant 110 pieds de face* à la rue St. Paul, 25 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds sur la ligne du lot no, 14, et 25 pieds 7 pouces 3 *lignes dans le fond.*

20°. Les lots nos. 14, 15, 16 et 17 sont contigus, et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 13.

21°. *Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie,* désigné par le no. 1, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 *pieds sur la ligne du lot* no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22°. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7 formant encoignure.

23°. Le lot no. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Girond, 10 7 *pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras*, 107 pieds sur la ligne du lot no. 9 et 30 pieds dans le fond.

24°. Les lots nos. 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 8.

25°. Le lot no. 11 formant l'encoignure des rues *Girond et Perdido, et mesurant* 114 pieds 6 pouces, 2 lignes de face à la rue Girond, 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds, 8 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 30 pieds, 6 pouces 3 lignes dans le fond.

26°. Le lot no. 12, attenant au lot no. 11 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido 112 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 13 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

27°. Le lot no. 13 attenant au lot no. 12 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

28°. Le lot no. 14, attenant au lot no. 13 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds, 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 15 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond,

29°. Le lot no. 15, attenant au lot no. 14 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no, 14, 105 pieds, 5 pouces, 3 ligne sur la ligne du lot no. 16 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

30°. Le lot no. 16 attenant au lot no. 15 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 105 pieds, 7 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 17 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

31°. Le lot no. 17 attenant au lot no. 16, mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 101 pieds, 9 pouces, 7 lignes de face à la rue St. Paul et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

32°. Les lots nos. 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur.

33°. Le lot no. 21 *mesure 49 pieds, 7 pouces,* 5 lignes de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le *sépare du lot no. 22.*

34°. Le lot no. 22 mesure 26 pieds, 4 pouces, 3 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 21.

35°. Le lot no. 1 mesurant 110 pieds de face à la *rue St. Paul, 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes de* face à la rue Poydras et 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes dans le fond.

36°. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 8 formant encoignure.

37°. Les lots nos. 9; 10, 11, 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds, 10 pouces de *profondeur, entre lignes parallèles.*

38°. Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

39°. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond, et St. Paul, mesurant *(mesure anglaise)* 215 pieds de face à la rue Hévia, 127 pieds de face à la rue Girond, 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne appelée, la ligne de Jacques Moquin.

40°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond et Fréret, mesurant (mesure anglaise) 197 pieds de face à la rue Hévia, 102 pieds de face à la rue Fréret, 125 pieds de face à la rue Girond et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

41°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Fréret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 195 pieds de face à la rue Hévia, 95 pieds de face à la rue Fréret et 57 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

42°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant [*mesure anglaise*] 230 pieds de face à la rue Hévia et 44 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

☞ Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43°. Un ilet de terre situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant [mesure anglaise] 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido et 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44°. Un ilet de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand *Gravier et Bolivar,* mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue de la Commune, 427 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 247 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue Bolivar.

45°. Un Ilet de Terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand et 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar.

46°. Un lot de terre situé derrière le faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant [mesure anglaise] 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras et 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47°. Un ilet de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 215 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras, 221 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

48°. *Un morceau de terre, situé derrière le dit faubourg* Ste. Marie, de la rue Bertrand et s'étendant en profondeur jusqu'aux coudes du Bayou St. Jean, la dite terre se trouve compris, de la dite rue Bertrand, entre la prolongation de la rue de la Commune et la susdite ligne de Jacques Moquin, à l'exception de l'espace de terre, reservé pour la prolongation du Canal Gravier et de 50 pieds de chaque côté du dit espace, s'étendant jusqu'au Bayou St Jean, vendu en 1824, à la Compagnie de Navigation.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites, seront vendues *conformément à un plan* dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, et qui sera exhibé à la Bourse, le jour de la vente.

Conditions de la vente:—*Un dixième* comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

AVIS.—Ayant lu dans l'*Abeille* du 23 de ce mois, un avis du Register des Testamens de la même date, offrant en vente le 27 janvier 1835, quelques propriétés pour compte de la succession de feu Jean Gravier, je déclare et notifie à toutes personnes, que les titres sur la portion des propriétés décrites, comme ci-après, compris entre la 20e et la 48e. division, classification ou spécification sur le plan d'avis publié et décrit dans la manière et forme suivante:

21° *Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie,* désigné par le No. 1. mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22° Les lots nos, 2, 3, 4, 5, 6, 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7, formant encoignure.

23° Le lot no. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Girond, 107 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot no. 9 et 30 pieds dans le fond.

24° Les lots nos. 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 8.

25° Le lot no. 11 *formant l'encoignure des rues* Girond et Perdido, et mesurant 114 pieds 6 pouces, 2 lignes de face à la rue Girond, 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds, 8 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes dans le fond.

26° Le lot no. 12, attenant au lot no 11 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido 112 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 119 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 13 et 30 *pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.*

27° Le lot no. 13 attenant au lot no. 12 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la lignes du lot no. 12, 109 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes dans le fond.

28° Le lot no. 14, attenant au lot no. 13 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds, 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 15 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

29° Le lot no. 15, attenant au lot no. 14 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 14, 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 16 et 30 pieds 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

30° Le lot no. 16 attenant au lot no. 15 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 105 pieds, 7 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 17 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

31° Le lot no. 17 attenant au lot no. 16, mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 101 pieds, 9 pouces, 7 lignes de face à la rue St. Paul et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

32° Les lots nos. 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue *St. Paul sur* 107 pieds de profondeur

33° Le lot no. 21 mesure 49 pieds, 7 pouces; 5 lignes de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 22.

34° Le lot no. 22 mesure 26 pieds, 4 pouces, 3 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 5 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 21.

35° *Le lot no. 1 mesurant 110 pieds de face à la rue* St. Paul, 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue Poydras et 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes dans le fond.

36° Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 8 formant encoignure.

37° Les lots nos. 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds, 10 pouces, de profondeur, entre lignes parallèles.

38° Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

39° Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond, et St. Paul, mesurant (mesure anglaise) 215 pieds de face à la rue Hévia, 127 pieds de face à la rue Girond, 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne appelée, la ligne de Jacques Moquin.

40° Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond et Fréret, mesurant (mesure anglaise) 197 pieds de face à la rue Hévia, 102 pieds de face à la rue Fréret, 126 pieds de face à la rue Girond et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

41° *Un terrain d'une forme irrégulière situé au dit* faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Fréret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 195 pieds de face à la rue Hévia 95 pieds de face à la rue Fréret et 47 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

42°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 230 pieds de face à la rue Hévia et 44 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

☞ Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43°. *Un ilet de terre situé derrière le dit faubourg Ste.* Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant (mesure anglaise) 558 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido et 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44°. Un ilet de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la *rue de la Commune*, 427 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 247 *pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bolivar.*

45°. Un ilet de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Bertrand et 453 pieds, 3 pouces, 1 de face à la rue Bolivar.

46°. Un lot de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, *mesurant (mesure anglaise)* 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds, 5 pouces 9 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras et 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47°. Un ilet de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise), 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras 221 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

Sont en ma possession, et les avertis de n'avoir pas à acheter ces dites propriétés

29 déc—9 JOHN McDONOGH.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 9 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la *Bourse, pour compte* de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal d'Auberville, veuve de Francisco Bouligny, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

Henri, mulâtre âgé d'environ 14 ans, domestique de maison, bon sujet.

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de terre situé dans le District de Barataria, ayant 7 arpents (plus ou moins) de face sur le côté droit, du Bayou des familles, sur 40 arpents (plus ou moins) de profondeur.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le morceau de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale; les dits billets devront être divisés par coupons à la convenance des héritiers ou de l'administration.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not pub, aux frais de l'acquéreur. 6 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 5 Janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Adams, les esclaves suivants, savoir:

Essey, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Rosetta, négresse âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, adonné à la boisson.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.

N B. Les actes de vente seront passés devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 7 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love les Esclaves suivans, savoir:—Patience, négresse âgée d'environ 23 ans; Fenny, mulâtresse, âgée d'environ 14 ans.

Conditions de la vente: 3, 6 et 9 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 28 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Francisca *Morina*, la propriété ci-après décrite, savoir:—Un Terrain situé au faubourg Clouet, dans la rue Louisa, entre les rues de la Levée et des Grands Hommes, ayant 30 pieds de face à la rue Louisa sur 140 pieds de profondeur; ensemble une vieille maison en bois.—Conditions de la vente:—6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 14 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Adelaide Darby, les esclaves et la propriété ci-après décrite, savoir;

ESCLAVES,

Jemima alias Maime, négresse âgée d'environ 42 ans, excellente blanchisseuse et cuisinière, un peu repasseuse et ses deux enfans nommés Mariah ou Vinesse, mulâtre âgé de 3 ans et demi, et Ely, mulâtre âgé de 18.

PROPRIETE—Le tiers indivis d'un terrain situé en cette ville, dans la rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant 32 pieds 6 pouces de face sur 90 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété ci-devant appartenant à Jean Baptiste Prampin et de l'autre côté par celle maintenant ou ci-devant appartenant à la succession de Pierre Olivier; ensemble les *bâtisses et dépendances* qui s'y trouvent.

Conditions de la Vente: les esclaves, la moitié comptant et l'autre moitié à six mois de crédit, et la propriété à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction des parties intéressées, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, 6 déc.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Samedi, 3 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave suivant, savoir:—Sally, négresse, âgée de 20 ans, blanchisseuse, s'étant absentée deux fois. Conditions de la vente:—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Register.

N B L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, not pub., aux frais de l'acquéreur. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—*Vendredi*, 2 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Victor Subiran, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Jack, nègre âgé d'environ 25 ans, frappeur.

Lewis, nègre âgé d'environ 24 ans, forgeron.

César, nègre âgé d'environ 20 ans, bon domestique et bon sujet, frappeur.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 6 janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci après décrits, savoir:—Ned, nègre, âgé d'environ 30 ans; Ellick, nègre, âgé d'environ 25 ans.

Conditions de la vente:—Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant HB Cénas, not pub., aux frais des acquéreurs. 16 déc.

BŒUF MESS—50 barils bœuf mess de Boston. pour la marine, à vendre par J THAYER & co
20 déc

PROPRIETE A LOUER.

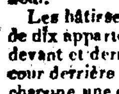

Le soussigné devant s'absenter, offre à louer à BAIL, la jolie propriété qu'il occupe maintenant, située dans le faubourg Washington, formant encoignure du chemin public et de la rue Pologne, mesurant 118 pieds de face au fleuve, sur 228 pieds de profondeur; plus un lot de Terre y adjoignant formant l'encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant 69 pieds de face à la première et 158 pieds à la rue Moreau, le tout entouré depuis un mois en pieux neuf.

Les bâtisses consistent en une jolie Maison, composée de dix appartemens dont cinq à feux, une grande gallerie devant et derrière deux caves et deux cabinets, dans la cour derrière la maison, il y a deux cuisines séparées, avec chacune une chambre à domestique, une bâtisse de deux appartemens sur la rue Pologne, une autre bâtisse faisant encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant quatre chambres à feu et une remise, une écurie pour loger huit chevaux, et une remise avec un grenier à foin et à maïs, au-dessus, deux poulaillers, un pigeonier, deux latrines; four, puits; &c., il y a devant la maison un jardin de 118 pieds de large sur 135 pieds de profondeur et chaque côtés de ladite maison un parterre, le tout plantés d'arbres fruitiers, arbrisseaux et arbustes d'agrémens.

Cette propriété n'étant éloignée de la ville que d'un mille et demi, convient parfaitement à quelqu'un qui voudrait faire du bois pour les bateaux à vapeur ou pour envoyer en ville. La levée étant très-large et installée en chantier depuis deux ans, on peut aussi y faire un très-bon revenu en ayant des vaches et faisant vendre du lait en ville.

AUSSI:—A bail, adjoignant la propriété ci-dessus, un Terrain mesurant 100 pieds de face au fleuve sur 290 pieds de profondeur, avec des cabanes à nègres, écuries, apentis, &c. avec une bonne batture, en face; ce terrain est bien entouré, remblayé et séché; et était ci-devant employé comme entrepôt de bois. *Pour les conditions,* s'adresser à M. Bourdin, sur les lieux, ou au No. 93, rue Baronne.
17 déc—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

MAIS—887 sacs se débarquant du bateau à vapeur Orléans et à vendre par
TOURNE & BECKWITH,
1 janv 28 et 29, Nelle. Levée.